

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3710

4 décembre 2014

SOMMAIRE

22nd Invest S.A.	178034	Oder Properties S.à r.l.	178035
Agar Soparfi S.A.	178058	Overlander Holdings	178036
Eurofins Genomics LUX Holding	178034	Paris Nursing 1 S.à r.l.	178035
JobToday S.A.	178050	Paris Nursing 2 S.à r.l.	178036
Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l.	178042	PERMIRA Luxembourg S.à r.l.	178035
Jucalux S.à r.l.	178041	Pinar S.A.	178036
JV Finance (Luxembourg) S.à r.l.	178059	PMC Europe and Partners	178034
KAG Investments Fund SICAV-FIS	178041	Safir S.A.	178039
Kapla S.A.	178045	Sapphire Ile de France 1 S.à r.l.	178039
KBR S.A.	178041	Sapphire Ile de France 2 S.à r.l.	178040
Kebo	178041	Sapphire Shipping S.A.	178037
Kington S.à r.l.	178068	Sapphire Shipping S.A.	178038
Knighthead Capital Investments II S.à r.l.	178042	SBD Niscayah S.à r.l.	178037
Lama's Temple S.à r.l.	178043	SCAP (Société de Courtage en Assurances et Placements)	178039
Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l.	178077	Société de Promotion et de Développe- ment de l'Aéroport de Luxembourg ...	178037
Léon KOEUNE-AREND s.à r.l.	178044	Sorbholding S.A.	178039
Little Italia Sàrl	178043	Sports and Leisure Brands	178040
Logicor (River) S.à r.l.	178042	Swiss Life Invest Luxembourg S.A.	178038
LSA Re	178043	Swiss Life Participations Luxembourg S.A.	178038
ML Newcastle Luxembourg	178080	Tankreederei I S.A.	178036
Momentum Global Funds	178079	Technonet S.A.	178040
Novalis Real Estate Holding	178035	Trop Invest S.A.	178040
Occidental Ampersand Holding	178034	Vita Services S.A.	178034

22nd Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174250/10.

(140198866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Vita Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 96.057.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174213/10.

(140198571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PMC Europe and Partners

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.)

Référence de publication: 2014177914/11.

(140203576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCCIDENTAL AMPERSAND HOLDING

Un mandataire

Référence de publication: 2014177868/11.

(140203758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Eurofins Genomics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 154.226.

La société prend acte que la nouvelle adresse du siège social de son associé Eurofins International Holdings LUX S.à r.l., numéro d'immatriculation B157959, se situe désormais au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Eurofins Genomics LUX Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014175281/12.

(140201141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Novalis Real Estate Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 108.188.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014177853/10.

(140203407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014177880/13.

(140204084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.180.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société le 27 août 2014

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société le 27 août 2014 que:

- L'associé unique a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé, avec effet au 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 6 ans.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2014177906/14.

(140203941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Oder Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 9, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 123.617.

Résolution du curateur

Le soussigné, Me Alain Rukavina, en sa qualité de curateur de la société ODER PROPERTIES SARL (en faillite), déclarée en état de faillite par jugement du 19 avril 2013 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a pris la résolution suivante:

Résolution

Le curateur décide de transférer le siège social de la société ODER PROPERTIES SARL (en faillite) du 1, rue du Potager, L - 2347 Luxembourg au 9, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Alain Rukavina

Le curateur

Référence de publication: 2014177861/17.

(140203447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pinar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 142.861.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014177910/12.

(140203546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Paris Nursing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.
TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014177881/13.

(140204083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Overlander Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.514.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ainsi modifiant le dépôt précédant repris ci-dessous dans l'encadré:

Référence de publication: 2014124989/11.

(140142241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Overlander Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014177865/14.

(140204173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Tankreederei I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.033.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 05.02.2014

En date du 05.02.2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Nominations

Est nommé administrateur

Marchje Willemina Koster, née à Reeuwijk, Pays-Bas, demeurant à Friedhofstrasse 30, D-54308, Langsur, Allemagne
Son mandat expirera le 05.02.2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178042/15.

(140204032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

SBD Niscayah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 168.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014177988/10.

(140204001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sapphire Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 80.710.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 05.02.2014

En date du 05.02.2014, le conseil d'administration de la société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Nominations

Est nommé administrateur-délégué

Marchje Willemina Koster, née à Reeuwijk, Pays-Bas, demeurant à Friedhofstrasse 30, D-54308, Langsur, Allemagne
Son mandat expirera le 05.02.2020.

La démission de Monsieur Govert Willem Macleanen, demeurant à 7, route du vin, L 5401, Ahn, comme administrateur
et administrateur-délégué à partir de 05.02.2014 est acceptée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177986/16.

(140204015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Société de Promotion et de Développement de l'Aéroport de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 4, place de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 57.494.

Par lettre du 24 avril 2014, Monsieur Jeannot ERPELDING a fait part de sa démission en tant que Directeur de la Société avec effet au 31 mai 2014. La gestion journalière est depuis cette date assurée par le conseil d'administration.

Par lettre du 28 mai 2014, Monsieur Charles KLEIN a fait part de sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 juin 2014.

Par résolutions en date du 3 juin 2014, l'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé de nommer comme membres du conseil d'administration de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gaston STRONCK, Ambassadeur, Directeur des relations économiques internationales et des affaires européennes au Ministère des Affaires étrangères, né à Echternach (Luxembourg) le 15 décembre 1957, domicilié au 6, rue de l'Athénée L-1144 Luxembourg (Luxembourg),

- Monsieur Johan VANNESTE, C.E.O., né à Turnhout (Belgique) le 18 juin 1960, domicilié au 4A, rue des Jardins, L-6132 Junglinster (Luxembourg), et

- Monsieur Jeannot ERPELDING, Directeur Affaires Internationales auprès de la Chambre de Commerce Luxembourg, né à Luxembourg (Luxembourg) le 16 avril 1966, domicilié au 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg (Luxembourg).

Par résolutions en date du 3 juin 2014, l'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé renouveler pour un nouvel exercice le mandat du réviseur d'entreprises RSM Audit Luxembourg, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 113.621, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014178008/28.

(140203296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sapphire Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.710.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 05.02.2014

En date du 05.02.2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Nominations

Est nommé administrateur

Marchje Willemina Koster, née à Reeuwijk, Pays-Bas, demeurant à Friedhofstrasse 30, D-54308, Langsur, Allemagne
Son mandat expirera le 05.02.2020.

La démission de Monsieur Govert Willem Macleanen, demeurant à 7, route du vin, L-5401, Ahn, comme administrateur et administrateur-délégué à partir de 05.02.2014 est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177987/17.

(140204015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Swiss Life Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.334.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, tenue à Strassen le 5 juin 2014

1. Personne chargée du contrôle des comptes.

Le mandat du réviseur d'entreprises confié à PricewaterhouseCoopers sise 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2014. Ce nouveau mandat est à dater de la présente assemblée et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle portant sur l'exercice 2014 qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Participations Luxembourg S.A.

Alessandro Tulli

Président de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

Référence de publication: 2014177978/18.

(140203947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Swiss Life Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.106.

—

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue à Strassen le 28 mai 2014

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 28 mai 2014, les Administrateurs de la Société ont acté, avec effet immédiat, ce qui suit:

1. Délégués à la gestion journalière

- Le remplacement de Monsieur Javier Lastra en tant que délégué à la gestion journalière de classe B, par Monsieur Alessandro Tulli, de nationalité italienne, né à Rome (Italie) le 12 mai 1977 et demeurant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai, 8022 Zürich (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Participations Luxembourg S.A.

Alessandro Tulli

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014177977/19.

(140203949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Safir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.897.

Les comptes de liquidation au 5 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177981/9.

(140203640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sapphire Ile de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 78.650,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.794.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014177958/10.

(140203239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

SCAP (Société de Courtage en Assurances et Placements), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 144.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2014

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 08 octobre 2014 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 1660 Luxembourg, 36, Grand-Rue, à compter du 1^{er} novembre 2014.

Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177989/16.

(140203326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sorbholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.079.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Christian Knauff, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177973/19.

(140203214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sports and Leisure Brands, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 43.612.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178013/9.

(140203532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sapphire Ile de France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 40.650,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.795.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014177959/10.

(140203238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Trop Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 165.033.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 29 octobre 2014 à 13h 30

Décision

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'accepter la démission Monsieur Thomas Paillardon de son mandat d'administrateur de la société de et de nommer en remplacement Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968, à Watermael - Boisfort, ayant son adresse professionnelle au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg avec effet à ce jour et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014178054/17.

(140204111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Technonet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.295.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- TECHNUNET SA, avec siège social à L-1653 LUXEMBOURG, 2 avenue Charles de Gaulle,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2014178046/18.

(140203322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

KBR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177732/9.

(140204234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Kebo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 134.801.

Les comptes annuels du 01/12/2012 au 30/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014177733/11.

(140203263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Jucalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 22.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014177720/12.

(140203750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

KAG Investments Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.696.

Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société le 29 août 2014

- Les actionnaires ont pris la décision de démissionner Monsieur Grzegorz Lellek, administrateur de classe A.
- Les actionnaires ont pris la décision de démissionner Monsieur Jean Lambert, administrateur de classe B.
- Les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Andrzej Jozef Lellek, administrateur de classe A, né le 22 avril 1969 à Opole (Pologne), demeurant professionnellement au 2, Boczna Str, 49-120 Zelazna (Pologne), et ce, à compter 5 novembre 2014, date et prise d'effet de sa nomination jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2017.
- Les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Edward Piotr Orzechowski, administrateur de classe B, né le 24 août 1959 à Luban (Pologne), demeurant professionnellement au 38/1 Grunwaldzka Str, 45-054 Opole (Pologne), et ce, à compter du 5 novembre 2014, date et prise d'effet de sa nomination jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KAG Investments Fund SICAV-FIS

Référence de publication: 2014177730/22.

(140203438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Knighthead Capital Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 188.199.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 novembre 2014 que:

- Madame Sabrina COLANTONIO, née le 13 mars 1982 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée gérant B de la Société, avec effet au 20 octobre 2014 et pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Kathy Marchione, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour Knighthead Capital Investments II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014177728/17.

(140204031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.591.

—
EXTRAIT

En date du 12 septembre 2013, JC Power Solutions, S. de R.L. de C.V. a transféré les 18.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Johnson Controls Holding Company, Inc. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de «Division of Corporations» sous le numéro 0819373.

En conséquence de ce transfert, Johnson Controls Holding Company, Inc. est devenu l'associé unique de la Société et détient l'intégralité des 18.000 parts sociales composant son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177710/18.

(140203270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Logicor (River) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.562.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 28 octobre 2014, que l'associé de la Société, Logicor Europe Holdings II S.à r.l. a transféré la totalité de 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Logicor (River) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.848, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Logicor (River) Holdco S.à r.l. 750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014177759/19.

(140203612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Little Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 31, allée Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 169.948.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014177756/14.

(140203440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Lama's Temple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 144.804.

Il résulte d'une convention de cession du 14 novembre 2014 que Madame Chunju Zhang a transféré la propriété de 10 parts sociales à Monsieur Jiansheng Xiang, demeurant à L-8140 Bridel, 39, rue de Luxembourg et la propriété de 10 parts sociales à Monsieur Yue Wang, demeurant à L-2510 Strassen, 16, rue Kaltacht.

Il résulte de ce qui précède que Monsieur Jiansheng Xiang et Monsieur Yue Wang détiennent désormais chacun 50 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014177748/15.

(140203528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

LSA Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 45.422.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 novembre 2014

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateurs de:

M. Rikard EHNSIO,
M. Stefan PERSSON,
M. Rolf Engman.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ATWELL
17, rue des Jardiniers
L - 1835 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014177773/25.

(140203190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Léon KOEUNE-AREND s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 151.026.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le dix novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1) Monsieur Léon François KOEUNE, cultivateur en retraite, né à Flaxweiler le 13 octobre 1935,

2) Madame Nelly Jeanne Marie Louise dit Nelly Jeanne AREND, sans état particulier, née à Luxembourg le 29 octobre 1937, demeurant tous deux à L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Léon KOEUNE-AREND S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.026, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date 14 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 4 mars 2010, numéro 471 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date 20 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 22 mars 2012, numéro 766 (ci-après la «Société»).

- Que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2781 du 7 octobre 2014, comprenant la nomination de Monsieur Léon François KOEUNE, préqualifié, en tant que liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur»).

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Approbation du rapport final du Liquidateur;
2. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
3. Approbation du pouvoir spécial donné au Liquidateur;
4. Décharge à accorder au Liquidateur;
5. Décharge à accorder au gérant;
6. Clôture de la liquidation;
7. Prise en charge des dettes résiduelles par les associés;
8. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;

- Qu'ils ont renoncé à tout droit de convocation préalable;

- Qu'ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur daté du 20 octobre 2014, approuve ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pouvoir spécial au Liquidateur de la Société suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la Société, le cas échéant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

178045

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Septième résolution

Les associés prennent à leur charge exclusive les dettes résiduelles résultant directement de la mise en liquidation.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, à compter de la clôture de la liquidation, au siège social de la Société.

A cet égard, les associés donnent instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donnent pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent aux associés ou qui sont mis à leur charge en raison du présent acte s'élève à environ mille Euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. KOEUNE, N. AREND, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 novembre 2014. Relation: MER/2014/2388. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177747/78.

(140203856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Kapla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.880.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et notamment la loi du 25 août 2006 (toutes deux ci-après dénommées la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «KAPLA S.A.» (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que tou-

tefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,-EUR) chacune, réparties comme suit:

- Trois cent dix (310) actions de classe A
- Trois cent dix (310) actions de classe B
- Trois cent dix (310) actions de classe C
- Trois cent dix (310) actions de classe D
- Trois cent dix (310) actions de classe E
- Trois cent dix (310) actions de classe F
- Trois cent dix (310) actions de classe G
- Trois cent dix (310) actions de classe H
- Trois cent dix (310) actions de classe I
- Trois cent dix (310) actions de classe J

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Toute distribution réalisée au titre des actions en cash ou en nature de toute forme quelconque (sans limitation), comme dividendes, boni de liquidation, ou les bénéfices de rachat ou autre, sera payée et attribuée aux actionnaires via les sommes disponibles en vue d'une distribution en vertu de la Loi en proportion de leur actionnariat à la société (ci-après dénommée la «Quantité Disponible»).

Art. 7. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation d'actions, en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs classes d'actions entières au moyen de rachat, ou de l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces classes d'actions. Ces rachats ou annulations seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les actions de la Classe J) sous réserve des conditions suivantes:

- aucune action de classe I ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de classe J sont encore existantes;
- aucune action de Classe H ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe I sont encore existantes;
- aucune action de Classe G ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe H sont encore existantes;
- aucune action de Classe F ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe G sont encore existantes;
- aucune action de Classe E ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe F sont encore existantes;
- aucune action de Classe D ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe E sont encore existantes;
- aucune action de Classe C ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe D sont encore existantes;

- aucune action de Classe B ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe C sont encore existantes;

- aucune action de Classe A ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe B sont encore existantes.

Art. 8. En cas de réduction de capital social effectuée par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (selon l'ordre établi par l'article 7), les propriétaires d'actions de cette classe d'actions ont droit, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent, à la Quantité Disponible.

La Quantité Disponible est limitée à la valeur d'annulation totale (ci-après dénommée la «Valeur d'Annulation Totale») déterminée par le conseil d'administration, et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. Les propriétaires des actions annulées recevront un montant correspondant à la valeur d'annulation par action (ci-après dénommée la «Valeur d'Annulation par Action») (comme défini ci-dessous) de la classe d'actions détenue par eux et annulée.

Art. 9. La Valeur d'Annulation par Action se calcule en divisant la Valeur d'Annulation Totale par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions qui sera rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Totale est un montant qui est déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des comptes intermédiaires de la Société établis au jour du rachat.

La Valeur d'Annulation Totale pour chaque classe d'actions est la Quantité Disponible de la classe d'actions à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement, statuant selon les formes prescrites pour les changements des Statuts, étant entendu cependant que la Valeur d'Annulation Totale ne pourra jamais être supérieure à une telle Quantité Disponible.

Art. 10. En cas de rachat d'actions ou d'annulation d'une classe d'actions, la Valeur d'Annulation par Action sera immédiatement due et exigible envers la Société. Toute prime d'émission est distribuable.

Titre III. Administration

Art. 11. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (ci-après dénommés les «Administrateurs»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (ci-après dénommé L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les Statuts à l'assemblée générale.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 14. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 17. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 18. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires présents ou représentés sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve serait passé sous ce minimum.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, déclare souscrire les actions comme suit:

Madame Marie-Laure AFLALO, prénommée, TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EURO (10,-EUR) chacune, réparties comme suit:

- Trois cent dix (310) actions de classe A
- Trois cent dix (310) actions de classe B
- Trois cent dix (310) actions de classe C
- Trois cent dix (310) actions de classe D
- Trois cent dix (310) actions de classe E
- Trois cent dix (310) actions de classe F
- Trois cent dix (310) actions de classe G
- Trois cent dix (310) actions de classe H
- Trois cent dix (310) actions de classe I
- Trois cent dix (310) actions de classe J

Total: Trois mille cent (actions).

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille vingt cinq euros (1.025,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante précitée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à UN (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est nommée Administrateur Unique:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

Gestal Sàrl, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 184722.

4. Les mandats de l'Administrateur Unique et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.

5. Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52592. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177731/261.

(140204046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

JobToday S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1279 Luxembourg, 1, Général Omar Bradley.

R.C.S. Luxembourg B 191.877.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen.

On the tenth of November.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1.- Mrs. Polina FROLOVA, manager, residing in L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.

2.- Mr. Yevgeniy MIZIN, manager, residing in L-1279 Luxembourg, 1, General Omar Bradley.

The appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "JobToday S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Corporation is the business in the field of software development, electronic marketplaces, online and offline services in all its forms and to undertake all activities connected or associated with

software development, marketing, installation, operation, data communication and related services, electronic shopping, electronic mail and satellite communication.

The purpose of the Corporation is also the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-), divided in one thousand (1.000) shares having a par value of THIRTY ONE EURO (€ 31.-) each.

The shares are in registered form.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original or e-mail.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original or e-mail another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will be committed as follows:

- by the joint signature of two Class A Directors or
- by the joint signature of one Class A Director together with one Class B Director.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2015.

b) The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The one thousand (1.000) shares have been subscribed as follows:

1.- Mrs. Polina FROLOVA, manager, residing in L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange, four hundred and ninety shares	490
2.- Mr. Yevgeniy MIZIN, manager, residing in L-1279 Luxembourg, 1, Général Omar Bradley, five hundred and ten shares	510
Total: one thousand shares	1.000

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (€ 7.750.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, represented as said before, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

- 1) The number of directors is fixed at three and the number of auditor at one.
- 2) The following are appointed directors:

Class A Directors:

- Mrs. Polina FROLOVA, manager, born on November 24th, 1978 in St. Petersburg (Russia), residing in L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.
- Mr. Yevgeniy MIZIN, manager, born on December 4th, 1977, in St. Petersburg (Russia), residing in L-1279 Luxembourg, 1, Général Omar Bradley.

Class B Director

- Mrs Valeria TEMPLE, manager, born on October 7th, 1968, in Ulan Ude (Russia), residing in L-2342 Luxembourg, 12, rue Raymond Poincare.

- 3) Has been appointed statutory auditor:

Mr. Vincenzo MONTANO, chartered accountant, born on June 18th, 1958, in Firenze (Italy), residing in L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

4) The first term of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

- 5) The registered office of the company is established at L-1279 Luxembourg, 1, General Omar Badley.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze.

Le dix novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Polina FROLOVA, manager, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.
- 2.- Monsieur Yevgeniy MIZIN, manager, demeurant à L-1279 Luxembourg, 1, Général Omar Bradley.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "JobToday S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet toutes activités dans le domaine du développement de logiciels, marchés électroniques, services en ligne et hors ligne dans toutes ses formes et d'entreprendre toutes les activités liées ou associées au développement de logiciels, marketing, l'installation, l'exploitation, la communication de données et services connexes, le commerce électronique, le courrier électronique ainsi que la communication par satellite.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) par action.

Les actions sont nominatives.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original ou par e-mail une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original ou par e-mail à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressé-

ment réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera liée comme suit:

- par la signature conjointe de deux administrateurs de classe A ou
- par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A ensemble avec un Administrateur de classe B.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Polina FROLOVA, prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix actions	490
2.- Monsieur Yevgeniy MIZIN, prénommé, cinq cent dix actions	510
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

178058

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de classe A

- Madame Polina FROLOVA, manager, née à St. Petersburg (Russie), le 24 novembre 1978, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.
- Monsieur Yevgeniy MIZIN, manager, né à St. Petersburg (Russie), le 4 décembre 1977, demeurant à L-1279 Luxembourg, 1, Général Omar Bradley.

Administrateur de classe B

- Madame Valeria TEMPLE, manager, née à Ulan Ude (Russie), le 7 octobre 1968, demeurant à L-2342 Luxembourg, 12, rue Raymond Poincare.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Vincenzo MONTANO, expert-comptable, né à Firenze (Italie), le 18 juin 1958, demeurant à L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffflange.

- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

- 5.- Le siège social est fixé à L-1279 Luxembourg, 1, Général Omar Bradley.

- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FROLOVA, Y. MIZIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177709/448.

(140204004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Agar Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.136.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'Administration tenu le 13 novembre 2014

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour AGAR SOPARFI S.A.

Signature

Référence de publication: 2014176669/13.

(140202738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

JV Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fourth of November.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

JV Aviation (HK) Limited, a private company limited by shares, governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 2162059,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of JV Finance (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twenty nine thousand nine hundred sixty eight US Dollars (USD 29,968.-) divided into twenty nine thousand nine hundred sixty eight (29,968) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred, other than by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in a general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (the "Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. The Managers may be appointed but are not necessarily appointed as class A Manager (each a "Class A Manager") or class B Manager (each a "Class B Manager"). In the event of Class A Managers being appointed, these will have to be Luxembourg residents.

8.2 If the Company has at the relevant time only one (1) Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one (1) Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one (1) Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 the sole signature of the Sole Manager;

10.2 the joint signature of any two (2) Managers if the Company has more than one (1) Manager, or in case of several classes of managers, the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first

written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by unanimous vote of the Shareholders.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on 31st March.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five (5) per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one (1) Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the shares have all been subscribed by JV Aviation (HK) Limited, prenamed and represented as said before.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty nine thousand nine hundred sixty eight US Dollars (USD 29,968.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, JV Aviation (HK) Limited, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following persons are appointed Managers of the Company for an indefinite duration:

- Mrs. Florence Gerardy, private employee, born on February 16, 1978, in Verviers (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg is appointed Class A Manager of the Company; and

- Mr. Akihiro Miyamoto, Managing Director of MCAP Europe Limited, born on October 26, 1964 in Kumamoto (Japan), with professional address at 46 St Stephens Green, Dublin 2, Ireland is appointed Class B Manager of the Company.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre novembre;

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

JV Aviation (HK) Limited, une société à responsabilité limitée, soumise aux lois de Hong Kong, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2162059,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

1. Formes sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de JV Finance (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou par autre procédé) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non appelé et d'acquérir, de racheter, de convertir et de rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir un intérêt, de fusionner, d'entreprendre une consolidation et encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.6 de se porter garante ou de conclure un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution d'obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou sûreté, cautionnement ou charge pesant sur l'ensemble ou sur une partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article

3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.7 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, de donner à bail, d'échanger, de donner en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de l'ensemble ou d'une partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; d'améliorer, de gérer, de développer, de céder, d'échanger, de donner à bail, de mettre en gage, de disposer ou d'accorder des droits d'option, de tirer parti ou toute autre action en rapport avec l'ensemble ou avec une partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre réglementation avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tous ou d'une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne participera pas à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans ayant obtenu une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt neuf mille neuf cent soixante huit Dollars US (USD 29.968,-) représenté par vingt neuf mille neuf cent soixante huit (29.968) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel sera versé toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes.

Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales comme prévu dans la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles à d'autres personnes que les Associés à moins qu'un Associé décède ou que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales n'aient accepté la cession durant une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas transférables à d'autres personnes que les Associés pour raison de décès sauf si les Associés détenant trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants ont acceptés la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les Gérants peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être divisés en Gérants de classe A (chacun un "Gérant de Classe A") et Gérants de classe B (chacun un "Gérant de Classe B"). En cas de nomination de Gérants de Classe A, ceux-ci doivent nécessairement être résidents luxembourgeois.

8.2 Si à un moment donné la Société est administrée par un (1) Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si de temps en temps la Société est administrée par plus qu'un (1) Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un (1) seul Gérant, et à tout moment le Conseil de Gérance, aura tout pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée auprès de tiers par:

10.1 la seule signature du Gérant Unique;

10.2 la signature conjointe de deux (2) Gérants si la Société a plus d'un (1) Gérant, ou dans le cas où il y aurait plusieurs classes de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B;

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aurait été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires, ainsi que la rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et à toutes les formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et uniquement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour délibérer, pour voter et pour accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne, ou participent en personne dans une Réunion du Conseil tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication à condition que toute personne participant à une telle réunion ait la capacité d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente à cette réunion et devra être comptée dans le quorum et devra être autorisée à participer aux votes. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour l'application de ces Statuts, considérées comme valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, bien que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

12.6 Des résolutions prises par écrit, signées par tous les Gérants (ou par rapport à un Gérant, son Représentant de Gérant), sont aussi valables et valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil valablement convoquée et tenue. Une telle approbation peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents de la même forme signées par ou pour le compte d'un ou plusieurs Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil seront signés et, par extraits, certifiés par tous les Gérants présents à la réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont uniquement valides si elles sont adoptées par les Associés détenant plus que la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société que par un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par un vote unanime de tous les Associés.

13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que par une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. A l'exception des cas où la Loi luxembourgeoise l'exige, aucune condition de quorum sera requise pour passer des résolutions écrites. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées dès que la Société aura reçu les copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si, à un moment donné la Société a plus de vingt cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale annuelle devra être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi Luxembourgeoise le 31 mars.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolution des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un (1) Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi dressés, les parts sociales ont toutes été souscrites par JV Aviation (HK) Limited, pré-désignée et représentée comme dit ci-dessus.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de vingt-neuf mille neuf cent soixante-huit Dollars US (USD 29.968,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

178068

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent euros (EUR 1.200.-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, JV Aviation (HK) Limited, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Florence Gerardy, employée privée, née le 16 février 1978 à Verviers (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est nommée Gérant de Classe A de la Société; et
 - Mr. Akihiro Miyamoyo, Managing Director de MCAP Europe Limited, né le 26 octobre 1964 à Kumamoto (Japon), avec adresse professionnelle au 46 St Stephens Green, Dublin 2, Irlande est nommé Gérant de Classe B de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2014. Relation GRE/2014/4394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014177722/522.

(140203623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Kington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 191.873.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Bybrook Capital Master Fund LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 73223 (the Subscriber), represented by its general partner, Bybrook Capital Fund (GP) Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 282710, represented by Brian Burkholder and Taavi Davies, its directors,

hereby represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Subscriber, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscriber requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Kington S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is as follows:

3.1. The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for its own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company's corporate object and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets,

provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager, or in case of several managers, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed a sole manager or the joint signatures of two managers, or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles its holder to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, the Subscriber, represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company.

The Subscriber, represented as stated above, is from now on referred to below as the Sole Shareholder.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

(a) set the number of managers of the Company at one (1);

(b) appoint Taavi Davies, born 25 May 1975, in Ukarumpa, Papua New Guinea, and with professional address at 5-11 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period; and

(c) set the registered office of the Company at 2 Rue Jean Monnet, Luxembourg L-2180, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at 1,300.- euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

COMPARAIT

Bybrook Capital Master Fund L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, et immatriculé au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 73223 (le Souscripteur), représenté par son associé commandité (general partner), Bybrook Capital Fund (GP) Limited, une company limited by shares constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, et immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 282710, représenté par Brian Burkholder et Taavi Davies, ses administrateurs,

représentée par Alix van der Wielen, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration du Souscripteur, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur requiert le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kington S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet social de la Société est le suivant:

3.1. La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:

(a) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation; et

(b) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:

(a) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;

(b) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;

(c) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société;

(d) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs; et

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

3.3. La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, debentures, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.

3.5. La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur au pair comptable de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

5.3. L'associé unique peut effectuer des Apports en Capitaux Propres à la Société et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l'associé unique de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un seul gérant ou par la signature conjointe de deux gérants, ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra aux lieux et places spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, d'une valeur au pair comptable de EUR 1 (un euro) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, est ci-dessous référencé comme l'Associé Unique.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

- (a) fixer le nombre de gérants de la Société à un (1);
- (b) nommer Taavi Davies, né le 25 Mai 1975, à Ukarumpa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, et résidant professionnellement à 5-11 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée; et
- (c) fixer le siège social de la Société au 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à 1.300,- euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Van der Wielen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014177727/484.

(140203980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.128.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Leggett & Platt Europe Finance S.C.S., a partnership limited by shares (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102.615 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of proxy under private seal given on 23rd October 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 28 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 49 of 18 January 2005, with a corporate capital of two hundred eleven million two hundred five thousand one hundred US dollars (USD 211,205,100.-), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.128 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of 23 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2082 of 7 August 2014.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from its actual address in the municipality of Luxembourg to the municipality of Rollingen at 201, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen (Mersch), with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 4, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Rollingen (Mersch,) Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to replace Mr. Jacob Mudde by Mr. Christiaan F. van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand; professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class A manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited duration.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Leggett & Platt Europe Finance S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.615 (l'«Associé Unique»), représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 octobre 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 28 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 49, du 18 janvier 2005, ayant un capital social de deux cent onze millions deux cent cinq mille cent dollars US (USD 211.205.100), ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.128 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 23 mai 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 2082, du 7 août 2014.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située dans la commune de Luxembourg à la commune de Rollingen, au 201, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen (Mersch), avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Rollingen (Mersch), Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de remplacer M. Jacob Mudde par M. Christiaan F. van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 octobre 2014. REM/2014/2354. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177751/97.

(140203204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Momentum Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.934.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 16 Octobre 2014

Composition du conseil d'Administration:

- Il a été décidé de renouveler les mandats de Messieurs Glyn Aneurin Owen, Robert Rhodes et Monsieur Léon Basson en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015.

- Il a été noté la démission de Monsieur Andries Kotzee en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1^{er} octobre 2014.

- Il a été décidé d'approuver la nomination et l'élection de Monsieur Stefan Jordaan (né le 10 juin 1968 à Zaf, Afrique du sud, résidant professionnellement La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WF) en tant qu'administrateur de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015 en remplacement de Monsieur Andries Kotzee.

Au 16 Octobre 2014 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Glyn Aneurin Owen (Président du Conseil d'Administration)
- Monsieur Robert Rhodes
- Monsieur Leon Basson
- Monsieur Stefan Jordaan

- Il a été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (nouvelle adresse au 20 octobre 2014, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg) en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2014.

MOMENTUM GLOBAL FUNDS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014173068/31.

(140198048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

ML Newcastle Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.870.

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

ML Newcastle (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée, immatriculée et existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, GBZ, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 99647 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Christel Damaso, paralegal, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de ML Newcastle Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 20.000 (vingt mille) Livres Sterling ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.870, constituée par acte notarié de Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1167 daté du 14 mai 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, les deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

Version en langue anglaise:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the Municipality of Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Bertrange by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.”.

Version en langue française:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Bertrange par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: C. DAMASO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2014. Relation: MER/2014/2346. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173910/50.

(140199123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.